



AVIS A. 1055

relatif au Master Plan Tic Creative Wallonia

Adopté par le Bureau le 21 novembre 2011

2011/A. 1055

En date du 4 juillet 2011, M. J-C.MARCOURT, Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur, a sollicité l'avis du CESRW concernant le « Master Plan Tic. Wallonie, terre d'excellence numérique ».

## **PRESENTATION DU MASTER PLAN TIC**

Ce plan, réalisé dans le cadre de Creative Wallonia, est le fruit d'une étude prospective réalisée sur base d'une enquête auprès des secteurs concernés.

Le site Web consacré à CREATIVE WALLONIA en fournit la synthèse suivante.

Le plan s'attache à identifier les mesures à prendre dès à présent pour hisser la Wallonie dans le peloton de tête des territoires numériques en un peu plus d'une décennie. Il a fait l'objet, dans un premier temps, d'une consultation de nombreux acteurs privés et publics : Belgacom, Tecteo, KPN, Mobistar, Cisco, Microsoft, HP, Infopôle cluster TIC, Cetic, Easi-Wal, ...

D'après ces experts, l'accélération technologique va s'amplifier autour de quatre facteurs : la bande passante, la capacité de stockage, la puissance de calcul et le volume de données produites.

Corolairement, les usages vont évoluer de manière importante. De grandes tendances vont apparaître : les objets usuels seront à l'avenir connectés à l'Internet, faisant naître le concept d' « Internet des Objets » ; les mondes réels et virtuels fusionneront ; nos données et services numériques seront accessibles depuis n'importe quel lieu connecté car ils seront stockés et utilisables en ligne (Cloud Computing) ; l'information tellement abondante se commercialisera (c'est l'économie des données), les structures hiérarchiques se verront transformées, notamment par l'intervention des réseaux sociaux (c'est l'Empowerment), ...

C'est sur base de ces constats que 6 grands défis pour la Wallonie ont été identifiés:

- 1 Intégrer les TIC au cœur du système éducatif : selon le Plan, il ne peut y avoir de maîtrise numérique sans un large partage des savoirs et des savoir-faire liés aux TIC. C'est pourquoi diverses mesures et projets pilotes d'utilisation des TIC pour l'enseignement seront mis en œuvre.
- 2 Développer les infrastructures digitales et les réseaux à très haut débit : le Master Plan vise à optimiser le réseau existant en favorisant la connexion du plus grand nombre possible d'entreprises et, à terme, de tous les citoyens. Le Master Plan se prononce également en faveur de la connectivité sans fil des villes wallonnes et de tous les bâtiments publics pour lesquels cela paraît pertinent.
- 3 Structurer le secteur TIC : certaines études montrent que le secteur industriel des TIC est, lui aussi, en plein développement. Dans le cadre du Plan, une plateforme numérique et physique devrait permettre, d'une part, de faire

converger l'information et les pratiques et, d'autre part, de les re-disséminer vers les acteurs de terrain. A cet effet, des appels à projets centrés TIC devraient être organisés.

- 4 Généraliser l'usage des TIC avancées dans les entreprises : la volonté des auteurs du Plan est de permettre à chaque entreprise de se doter d'une grande maîtrise de ces nouveaux outils. C'est, entre autres, au travers de formations ciblées, de soutien aux stratégies e-business des entreprises ou de projets de « Smart Work Centers » que cet objectif devrait être poursuivi.
- 5 Développer les services publics numériques : le Plan prévoit une digitalisation progressive du service public par le biais d'expériences pilotes. Cloud computing, open data et digitalisation des procédures sont des chantiers qui seront mis en place.
- 6 Garantir l'accès universel aux TIC : par exemple, des appels à projets de lutte contre la fracture numérique seront organisés, l'amplification de l'action des EPN, etc.

Cinquante actions sont programmées autour de ces six objectifs.

## **AVIS DU CESRW**

### **La procédure d'élaboration du Plan**

Le CESRW se réjouit d'être consulté sur le Master plan TIC et d'avoir ainsi l'occasion de faire valoir ses observations concernant les opportunités offertes par ce projet et les points d'attention qu'il soulève.

Le CESRW prend acte de la volonté politique d'inscrire la Wallonie dans les tendances technologiques en cours ou futures et de lutter contre la fracture numérique tant au niveau des entreprises que des citoyens. Il pense que les TIC peuvent contribuer à dégager des solutions face aux grands défis auxquels la société est confrontée, tels le changement climatique, les problèmes énergétiques, la raréfaction des ressources, le vieillissement de la population et l'intégration sociale, pour ne citer que ceux-là. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour favoriser une appropriation de ces technologies par l'ensemble des acteurs.

Le Plan s'appuie sur le constat que les TIC sont encore insuffisamment développées en Wallonie, tant sur le plan de l'offre que sur le plan de l'utilisation. Le Conseil s'étonne que ce document ne contienne pas d'analyse approfondie des causes des carences constatées et propose des solutions qui ne sont pas directement reliées à celles-ci.

Le Conseil attire aussi l'attention sur le fait que le développement des TIC pourrait avoir une influence sur le modèle social qui prévaut en Wallonie et plus généralement dans les économies européennes. La mise en œuvre d'un plan visant à promouvoir ces technologies doit donc reposer sur une anticipation, autant que faire se peut, de leurs conséquences.

A cet égard, si le CESRW admet qu'il était indispensable de consulter des spécialistes du secteur pour identifier les tendances fondamentales à l'horizon 2025 dans le domaine des TIC, il regrette néanmoins que cette démarche se soit focalisée sur les aspects technologiques et n'ait pas comporté de questionnement approfondi sur les implications sociétales.



|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Impact sur la santé</b></li> <li>• <b>Impact sur la vie privée</b></li> <li>• <b>Acceptabilité sociale</b></li> <li>• <b>Impacts environnementaux</b></li> </ul> | <p>certaines objets, permettant une surveillance à distance de personnes malades ou âgées). De nouveau, le CESRW attire l'attention du Gouvernement sur la possibilité d'une privatisation de certains volets de la sécurité sociale et sur les risques que cela comporte pour la prise en charge des usagers faibles.</p> <p>Le Wi-Fi peut avoir des impacts négatifs sur la santé, en particulier dans le cas des enfants et des personnes électrosensibles. Cette réalité doit être vérifiée avant d'envisager la généralisation de cette technologie dans les espaces publics.</p> <p>L'utilisation des TIC et la collecte des données personnelles qui en résulte font peser un risque sur le respect de la vie privée. Par exemple, l'introduction de puces RFID dans les objets, visant à les rendre « intelligents », va leur conférer une véritable « traçabilité », révélant les agissements de la ou des personne(s) qui les a (ont) manipulés. Ces informations pourront être utilisées à la fois par des acteurs privés et des acteurs publics. Il est donc indispensable de circonscrire précisément le champ d'application de cette technologie et d'en soustraire en tout cas les objets qui relèvent d'une utilisation privée.</p> <p>Une autre illustration de ce danger est la lutte contre la cybercriminalité qui pourrait comporter des dérives si elle était mal organisée.</p> <p>La mise en place d'écoles numériques, dès le niveau fondamental, constitue-t-elle réellement un progrès ? On rappellera ici l'importance du contact enseignant/enseigné dans le processus d'apprentissage et le développement affectif de l'enfant.</p> <p>Les équipements utilisés dans le secteur des TIC génèrent des déchets toxiques difficilement éliminables. Ceci pose la question de leur recyclage, dont les modalités doivent faire l'objet d'une régulation qui garantisse des conditions optimales d'hygiène et de sécurité au travail.</p> |
|--|--|

Ces différentes questions montrent clairement que le déploiement des TIC doit aller de pair avec un processus de régulation qui permette de contrer leurs effets pervers et de faire de ces outils un véritable vecteur de progrès social et économique. Les dispositions légales et réglementaires qui devront être adoptées à cet effet ne relèvent pas toutes des compétences de la Wallonie mais dépendent d'autres niveaux de pouvoirs, à savoir l'Etat fédéral et l'Union européenne. Le CESRW engage donc le Gouvernement wallon à développer les concertations nécessaires pour faire valoir ses préoccupations dans ces matières.

### **La promotion du secteur TIC**

Le CESRW estime que les TIC doivent être considérées comme un secteur à part entière. Toutefois, il est conscient que ce secteur, composé principalement de petites entreprises, pourrait difficilement s'inscrire dans un pôle de compétitivité compte tenu du caractère transversal de ses activités. Il recommande néanmoins de lancer des appels à projets

spécifiques auprès des 6 pôles existants en vue de promouvoir un développement de ces technologies dans les différents domaines couverts par ceux-ci, selon des axes définis au moyen d'une analyse SWOT du secteur en Wallonie.

Cette stratégie suppose l'existence d'une main d'œuvre qualifiée et de chercheurs en nombre suffisant. Si ces questions sont abordées dans le MPTic, elles devraient faire l'objet d'actions plus volontaristes visant à développer des filières spécialisées dans l'enseignement, y compris dans les universités et hautes écoles. A ce propos, le CESRW recommande de consulter également le Conseil de la politique scientifique concernant le Plan.

De même, l'aspect relatif à la formation mériterait d'être approfondi en lien avec la politique des pôles.

Bien qu'il s'agisse d'une matière de compétence fédérale, le CESRW souligne l'éclatement du secteur des TIC entre différentes commissions paritaires, ce ne facilite pas la mobilisation de fonds sectoriels. La cartographie annoncée dans le Plan devrait constituer un premier pas vers une meilleure structuration du secteur. Cette démarche doit être conçue dans une optique large et englober non seulement les entreprises productrices d'équipements et de services TIC mais aussi celles qui développent des applications fondées sur ces technologies.

Une réflexion doit également être menée concernant la mobilisation coordonnée des outils existants en matière de formation. tels les centres de compétences.

### **Les aspects budgétaires**

Il est très difficile pour le CESRW d'identifier les mesures prioritaires sans la moindre indication sur l'ordre de grandeur du budget qui sera consacré à ce Plan. Le Conseil souhaiterait connaître au moins l'enveloppe globale qui sera dégagée, en moyens d'action et en moyens de paiement, afin de se faire une idée des arbitrages nécessaires au sein même du Plan et entre celui-ci et d'autres politiques wallonnes.

Le CESRW prend acte du fait que la note, qui sera présentée en 2<sup>ème</sup> lecture au Gouvernement wallon, comportera des indications budgétaires se rapportant aux mesures retenues.

Le Conseil est conscient du fait que les moyens publics ne suffiront pas à financer l'ensemble du Plan et que des ressources alternatives devront être mobilisées. Il insiste sur la nécessité de préserver la qualité et l'indépendance des services publics, en particulier dans le domaine de l'éducation.

### **Le débat citoyen**

Le CESRW prend acte de l'intention du Gouvernement d'organiser une consultation citoyenne sur le MPTic. Pour le Conseil, ce processus ne peut déboucher cependant sur un véritable débat citoyen que si tous les publics sont conscients des enjeux liés à la société de l'information (impact sur la vie privée, sur l'emploi, sur la santé, ...). Ceci appelle un effort d'information et de vulgarisation qui donne à chacun les moyens d'appréhender tous les aspects des TIC. Une attention particulière doit être portée dans ce cadre aux citoyens touchés par la fracture numérique.

Compte tenu du calendrier annoncé (adoption du Plan en 2<sup>ème</sup> lecture avant la fin de l'année et lancement des premières mesures début 2012), le Conseil s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre un tel processus citoyen.

De manière plus générale, le CESRW insiste sur l'importance d'une éducation à la citoyenneté et à la démocratie, et ce dès le plus jeune âge, destinée à permettre aux individus d'être les acteurs des changements sociétaux tels que ceux qui pourraient résulter de la généralisation des technologies de l'information et de la communication.

### **Le suivi du Plan**

Vu l'importance de la matière et ses implications sociales et économiques, le CESRW demande à être étroitement associé à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi des différentes mesures du Plan et notamment à la sélection des objectifs opérationnels compte tenu des arbitrages budgétaires nécessaires.

-----